

ment que nous inaugurons avait coûté la somme de \$700.00 et nous avons réussi à obtenir la contribution du gouvernement provincial et celle des deux Conseils du Comté du Lac St-Jean.

C'était là, on peut le voir, des manifestations assez importantes et qu'un historien de l'œuvre et de la vie de Hémon au Canada ne pouvait décemment ignorer.

Mais nous avons fait encore plus.

Notre Société avait aussi projeté la localisation de la tombe de Louis Hémon, à Chapleau, Ont. De concert avec d'aimables officiers du C. P. R., dont la voie ferrée traverse ce village, nous avons fait de patientes et longues démarches dans ce but. De ce côté-là, nous n'avons pas réussi, grâce à la mauvaise organisation qui règne dans cette province supérieure pour la tenue des registres paroissiaux ou autres "records".

En effet, dans cette province, les autorités, tout en assurant qu'un homme fut inhumé dans tel petit cimetière d'un petit village, en 1913, ne sont pas capables de dire, en 1919, six ans après, en quel coin précis de ce petit cimetière il repose.

À défaut d'autres "records", les autorités de cette province supérieure veulent évidemment détenir celui de la négligence dans la statistique mortuaire.

Quoi qu'il en soit, à venir jusqu'à présent, les deux seuls documents que nous avons pu obtenir à ce sujet, c'est, d'abord la copie du verdict de l'enquête du coroner tenue sur le corps de Louis Hémon à Chapleau et que nous devons à l'amabilité de M. Émile Hébert, surintendant général des passagers du Pacifique Canadien, qui a pu obtenir ce renseignement de M. J. J. Scully, surintendant général du C. P. R. à North Bay. Voici le texte de ce document que nous traduisons :

*"Que le dit L. Hémon fut frappé par la locomotive No 1226 attachée au convoi No 1 de la Cie du C. P. R., du côté ouest de la voie, à 2¼ milles à l'ouest de Chapleau, district de Sulbury, à 7.20 hrs p. m., le 8 juillet, A. D. 1913, alors qu'il marchait dans la direction de l'ouest sur la dite voie ferrée, et reçut des blessures, des contusions, lesquelles blessures et contusions ont causé la mort du dit Louis Hémon, à 7.40 hrs p. m., du même jour. La preuve de l'enquête démontre que le mécanicien de la locomotive No 1226 a pris les précautions nécessaires en faisant fonctionner le sifflet pour avertir et qu'aucun blâme ne peut lui être imputé, ni à la Cie du Pacifique Canadien et qu'ainsi la mort de Louis Hémon a été causée par un accident que le malheur a voulu rendre fatal."*

M. Scully, en transmettant copie de cette enquête à M. Émile Hébert, ajoutait que la victime de l'accident du 8 juillet 1913, avait été inhumé dans le cimetière catholique de Chapleau.

Ceci est confirmé par la réponse suivante, qu'après maintes lettres et l'envoi de la somme nécessaire pour fins de recherches, a pu recevoir, enfin, notre président, de M. l'abbé Roméo Gascon, curé de Chapleau :

*"Je viens de recevoir votre lettre au sujet de l'acte mortuaire de Louis Hémon. Déjà, par les années passées, j'ai eu des correspondances avec le consul de France, à Montréal et avec la mère du défunt."*

*"Malgré les recherches actives et cela à maintes fois, je n'ai pu découvrir l'endroit exact où son corps repose dans le cimetière catholique, mais il repose là, quelque part. Tout ce que j'ai pu trouver, c'est l'acte de l'enquête du coroner après l'accident ; il s'est fait tuer avec un autre de langue anglaise. Je ne puis rien trouver de l'acte mortuaire dans mes registres ni dans les registres du commis du conseil. Je regrette infiniment de ne pouvoir vous donner de meilleures nouvelles."*

Et en post scriptum :

*"Je puis certifier que son corps fut enterré dans notre cimetière, mais je ne sais l'endroit exact."*

N'ayant donc pu localiser exactement la tombe de Louis Hémon, nous renonçâmes à cet article de notre projet, de poser, sur cette tombe, une plaque de marbre.

Or, chose fort curieuse, étrange, presque incroyable, dans le *Bouclier Canadien*, il n'est pas le moins du monde fait mention ou allusion, ni de près ni de loin, ni directement ni indirectement, non seulement de notre documentation personnelle, dont s'est pourtant servi à plume que veux-tu, M. Dalbis — et nous le démontrerons dans un instant, — mais du mausolée Hémon même, à Péribonca, et de toutes ces manifestations et ce travail de plus d'un de notre Société, à la gloire de *Maria Chapdelaine* et de son auteur. — Pardon ! dans le livre de M. Dalbis, nous avons entrevu une allusion au mausolée Hémon élevé à Péribonca par notre Société, et la voici (page 238, avant-dernière page du livre) : "Les hommes de lettres du Canada, frappés par la valeur symbolique du livre, ont, non loin de l'église de Péribonca, donné à Louis Hémon une stèle aussi simple que touchante." Un point, c'est tout.

À moins que M. Dalbis ait voulu laisser entendre que ce qu'il comprend par "hommes de lettres du Canada", soit notre humble Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec, — ce que nous ne croyons pas, — il a voulu, délibérément, — sur les conseils de ses nouveaux amis québécois, — ignorer notre société, son beau geste à la gloire de son héros, son travail, et les services que lui ont rendus certains de ses membres.

Cette allusion à notre stèle est bien vague en regard des citations et des détails qu'il donne sur d'autres questions souvent insignifiantes. Le *Bouclier* renferme nombre de gravures, dessins et photographies ; pas la moindre trace du Mausolée Hémon. Mais il y a la photographie de l'épithaphe posée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans le cimetière de Chapleau, non pas sur la tombe de Hémon, mais en un endroit quelconque du cimetière, puisque nous venons de démontrer qu'après notre travail, celui des autorités religieuses et civiles de Chapleau, des autorités du C. P. R., — et à notre demande, — l'on a été dans l'impossibilité absolue de localiser l'endroit exact de cette tombe.



Un souvenir de 1919. — Un groupe d'excursionnistes de la Société des Arts, Sciences et Lettres qui se rappellent encore d'avoir érigé un monument à Louis Hémon, photographiés sur les bords de la grande Péribonka. Ils y étaient allés bien avant M. Dalbis.

